



GRANDES ORIENTATIONS

relatives aux aires de desserte
et aux horaires des écoles

Recommandations du Comité ad hoc Organisation scolaire
Consultation du comité de parents

1^{er} juin 2021

Centre
de services scolaire
de Laval

Québec 

Contenu de la présentation

- Objectif
- Proposition d'orientations générales
- Proposition d'orientations spécifiques
 - pour déterminer les aires de desserte
 - pour la modification des horaires des écoles
- Prochaines étapes

Objectif

En établissant de **grandes orientations** en matière d'organisation scolaire, l'objectif est de guider la direction générale dans la **prise de décision** relative à **l'élaboration des aires de desserte** et à la **modification des horaires des écoles**.

Proposition d'orientations générales

1. Prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'ensemble des élèves.
2. S'assurer de l'efficacité et de l'efficience des processus.
3. Respecter les valeurs de l'organisation.
4. Favoriser l'innovation et le développement d'initiatives s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue.
5. Réévaluer les façons de faire en saisissant les occasions.
6. Assurer la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières.

Proposition d'orientations spécifiques

Deux catégories d'orientations spécifiques

- Pour l'élaboration des aires de desserte
- Pour la modification des horaires des écoles

Proposition d'orientations spécifiques

Élaboration des aires de desserte

Ces orientations spécifiques doivent être considérées, dans la mesure du possible, lors de l'élaboration des aires de desserte.

1. Offrir un environnement propice à l'apprentissage et à la réussite.
2. Considérer la disponibilité des places-élèves dans chaque établissement.
3. Récupérer des locaux polyvalents (ex. bibliothèque, art plastique, service de garde, etc.).
4. Scolariser les élèves le plus près possible de leur lieu de résidence.

Proposition d'orientations spécifiques

Élaboration des aires de desserte

5. Permettre le déploiement optimal des services spécialisés pour les élèves HDAA.
6. Privilégier les déplacements actifs et les saines habitudes de vie.
7. Considérer les frontières naturelles bordant chaque établissement **et** la vie de quartier.
8. Considérer la localisation des écoles et les ajouts d'espace à venir.
9. Considérer les développements domiciliaires.

Proposition d'orientations spécifiques

Élaboration des aires de desserte

10. Favoriser la consultation des organismes suivants :

- Conseils d'établissement des écoles concernées
- Comité de parents
- CCSEHDAA
- Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL)

Proposition d'orientations spécifiques

Modification des horaires des écoles

Ces orientations spécifiques doivent être considérées, dans la mesure du possible, lors de la modification des horaires des écoles primaires et secondaires.

1. Faire en sorte que l'heure du début des cours soit balisée entre :
 - 7 h 45 et 8 h 55 pour les écoles primaires (en favorisant le début des cours à partir de 8 h)
 - 7 h 45 et 9 h 10 pour les écoles alternatives
 - 7 h 45 et 9 h 45 pour les écoles secondaires
 - 8 h 35 et 9 h 50 pour les horaires continus

Proposition d'orientations spécifiques

Modification des horaires des écoles

2. Considérer les particularités des écoles à mandat régional.
3. Considérer les écoles ayant des élèves en classes spécialisées à mi-temps.
4. Considérer l'horaire continu de certaines classes spécialisées.
5. Favoriser les plus petites variations possibles des horaires, jusqu'à concurrence de ± 30 minutes.

Proposition d'orientations spécifiques

Modification des horaires des écoles

6. Favoriser la consultation des organismes suivants* :

- Conseils d'établissement des écoles concernées
- Comité de parents
- CCSEHDAA
- Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL)

*À l'exception des horaires continus pour lesquels une consultation est requise annuellement auprès du SERL avant leur adoption, avec ou sans modification.

Prochaines étapes

- Présentation des grandes orientations au CA
 - Le 31 mai
- Consultation du comité de parents
 - Le 14 juin
- Adoption des grandes orientations par le CA
 - Le 21 juin ou en septembre
- Prochaine rencontre du comité
 - Date à déterminer, le cas échéant